



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion	Jeudi 4 novembre 2021 à Dijon
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	MM. Michel BOURNEZ - Michel NAGEOTTE - Michel MALIVERNAY – Gérard GEORGES - Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER

RAPPELS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit) pour les rencontres prévues le dimanche et jusqu'au dimanche (minuit) pour les rencontres prévues le samedi.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. FMI - Feuilles de matches

Le club recevant est tenu de mettre à disposition une feuille de match papier pour les rencontres à domicile en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI.

. Procédure de vérification des Pass Sanitaires

Le responsable COVID du club (ou son représentant) recevant doit être présent au stade et vérifier la validité du Pass SANITAIRE des officiels (délégués, arbitres) dès leur arrivée ainsi que de chaque membre de la délégation recevante et de la délégation visiteuse. Pour toutes les personnes accréditées ou devant rentrer dans les vestiaires, le contrôle du Pass Sanitaire est aussi obligatoire.

. Animations :

Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire elles ne pourront être autorisées qu'après validation de la commission d'organisation.

Les escorts kids sont supprimés

. Ramasseurs de balle

Les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que le tunnel/couloir d'accès au terrain. Ils utilisent du gel hydroalcoolique. Ils devront avoir plus de 12 ans et détenir un PASS SANITAIRE valide (article 4.2.2.4 du Protocole Sanitaire).

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – COUPE DE FRANCE

La commission homologue les résultats du 6^{ème} Tour de la Coupe de France du 30-31 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Jura Sud Foot/Grandvillars	1-0
Champagnole/ Morteau Montlebon	2-4
Fauverney Rouvres/ Jura Dolois	0-1
St Marcel/Louhans Cuiseaux	1-1 - Tirs aux buts - 10-9
Saint Apollinaire/La Charité	2-1
Jura Lacs/ Bresse Jura Foot	1-2
Levier/ Cosne US	1-5
Roche Novillars/ RC Lons	1-2

La commission félicite les 8 clubs qualifiés pour le 7^{ème} Tour, à savoir :

Jura Sud Foot - Morteau Montlebon - Jura Dolois - Saint Apollinaire – Cosne- Lons Saunier - St Marcel - Bresse Jura Foot

La commission prend connaissance du tirage au sort du 7^{ème} Tour effectué le 3 novembre 2021 à la FFF.

Groupe B

- . Rencontre n° 1 - Montchat Lyon (R2) / **Saint Marcel (R2)**
- . Rencontre n° 2 - **Bresse Jura Foot (R2) /FC Sochaux Montbéliard (L2)**
- . Rencontre n° 3 - **Jura Dolois (N3) /Bourg Peronnas (Nat)**
- . Rencontre n° 4 - **RC Lons Saunier (R1) / Jura Sud Foot (N2)**
- . Rencontre n° 5 - **Morteau Montlebon (N3) / Nogentais (R1)**
- . Rencontre n° 6 - **Saint Apollinaire (N3) / Dijon FCO (L2)**

Groupe C

- . Rencontre n° 5 - Limonest (N3) / **AJA (Ligue 2)**
- . Rencontre n° 6 - Chambéry Savoie(N3) / FC Villefranche Beaujolais (National)
- . Rencontre n° 7 - Venizieux (R1) / **Cosne UCS (R1)**
- . Rencontre n° 8 - Cs Neuville (R2) / Moulins Yzeure Foot (N2)

Les rencontres sont fixées les 13-14 novembre 2021

Tirage au sort du 8^{ème} Tour

- . Vainqueur rencontre 1 / Vainqueur rencontre 2
- . Vainqueur rencontre 3 / Vainqueur rencontre 4
- . Vainqueur rencontre 5 / Vainqueur rencontre 6
- . Vainqueur rencontre 7 / Vainqueur rencontre 8

1.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission homologue les résultats du 2^{ème} Tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté du 30-31 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

1.3 – MATCHES EN RETARD

En raison de leur qualification pour le 7^{ème} Tour de la Coupe de France prévu les 13-14 novembre prochain, la commission reporte les rencontres ci-dessous prévues à la même date :

Régional 1

Groupe A
Auxerre AJ 3/Cosne (14/11)

Groupe B
Lons Saunier/Pontarlier 2 (14/11)

Régional 2
Groupe C
Rioz Etuz Cussey/Bresse Jura Foot (14/11)
La Joux Nozeroy/St Marcel (14/11)

Compte tenu de de la qualification de nos clubs au 7ème tour de la coupe de France, la commission décide de reporter des matchs suivant programmés le 11/11/21

Régionale 1
Groupe A
Garchizy/Cosne

Régionale 1
Groupe B
Lons les Sauniers /Champagnole

Régionale 2
Groupe C
Triangle D'or Jura/ St Marcel
Champagnole/ Bresse Jura

1.4 – COURRIELS – DEMANDES CLUBS

Courriel du club de Gueugnon

La commission prend connaissance du courriel du club concernant la programmation de la rencontre Gueugnon 2/Auxerre AJ 3 comptant pour la Coupe Intersport prévue le Jeudi 11 novembre prochain, suite à l'indisponibilité de plusieurs joueurs en semaine.

La commission rappelle que la journée du 11/11 est prévue depuis le début de saison et qu'en conséquence, il faut l'accord des deux clubs pour une éventuelle modification, sous réserve de l'accord de la commission.

Match n° 22783.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – Longvic/Fontaine les Dijon du 31/10/201

La commission prend connaissance des courriels des clubs de Fontaine Les Dijon et de Longvic signalant que la rencontre s'est jouée sur le terrain synthétique de Fontaine les Dijon suite à l'indisponibilité de dernière minute du stade de Longvic.

La commission remercie les deux clubs pour leur sportivité.

Match n° 20217.1 – National 3 – Saint Apollinaire/Jura Dolois Football du 6/11/2021

La commission prend connaissance du courriel du club de Saint Apollinaire concernant leur demande de procéder à un coup d'envoi avec l'association Ruby S en lien avec le cancer du sein, la commission autorise cette demande.

Elle rappelle que le club doit mettre tout en œuvre pour la sécurité des joueurs et des officiels ainsi que le respect des gestes barrières.

Match n° 20775.1 – R3 – Paron 2/Migennes du 7/11/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre suite à l'occupation du stade de Paron.

Elle autorise cette inversion et fixe la rencontre « aller » le Dimanche 7 novembre à 14h30 – Migennes/Paron 2 à 14h30 au stade de Migennes, la rencontre « retour » se jouera le Dimanche 10 avril 2022 à 15h00 sur le terrain de Paron.

1.5 – FORFAIT

Match n° 22798.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – Sud Revermont/Coteaux Seille du 30/11/2021

Forfait déclaré de Coteaux Seille

La commission donne match perdu par forfait au club de Coteaux Seille et dit le club de Sud Revermont qualifié pour la suite de la compétition.

Elle inflige une amende de 35 euros pour forfait déclaré au club de Coteaux Seille.

1.6 – COUPE INTERSPORT

En raison de la programmation de la journée 9 du championnat R3 fixée le 11 novembre, la commission reporte la rencontre ci-dessous :

Groupe A

Saint Apollinaire 2/Chalon FC 2

A fixer

1.7– DECISION COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

La commission prend connaissance du procès-verbal du 15 octobre dernier de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs concernant la déclaration d'encadrement technique.

« REGIONAL 2 (début du championnat 4/5 septembre 2021) :

SENS FC - Journées des 4/5-09, 11/12-09, 25/26-09, et 9/10-10, soit une amende totale de 340 euros (85X4) et un retrait de 1 point au classement de son équipe Seniors évoluant en Régional 2 (journée du 9/10/2021).»

La commission met le classement à jour.

FEMININS

1.8 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission homologue les résultats de la Finale Régionale du 30-31 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Delle/Is Selongey	1-10
GJ de l'Arche/Auxerre Stade	1- 8
Jura Sud Foot/St Vit	2- 8

La commission félicite les 3 clubs qualifiés pour le 1^{er} Tour fédéral, à savoir :

IS Selongey – Auxerre Stade – Saint Vit

La commission prend connaissance du tirage au sort du 1^{er} Tour fédéral effectué le 3 novembre à la FFF.

- . Is Selongey (R1F) / Thonon Evian (D2)
- . Saint Vit (R1F) / Bourg En Bresse (District)
- . Stade Auxerre (R1F)/Woippy (R1)

Les rencontres sont fixées le dimanche 21 novembre 2021.

1.9 – COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour du 30-31 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Elle rappelle que le prochain tour (1/8èmes de Finale) est fixé le 20 mars 2022.

Equipes qualifiées : Grand Besançon – Chevreumont – Gsf Haut Doubs – Château Joux – Blanzly Féminines – Chatenoy – Dijon FCO 2 – Longvic – Lons Saunier – Auxerre Stade – Vesoul – Is Selongey – St Vit – Delle – GJ Villers/Jdf – Racing Besançon

1.10 – MATCHES EN RETARD

En raison de leur qualification pour le 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine prévu les 20-21 novembre prochain, la commission reporte les rencontres ci-dessous prévues à la même date :

Régional 1 F

Saint Vit/Delle (21/11)

Auxerre Stade/Vesoul (21/11)

Is Selongey/Blanzly Féminine (21/11)

1.11 – DEMANDE – COURRIEL CLUB

Match n° 21219.1 – R1F – IS Selongey/Delle du 7/11/2021

Les installations du stade de Is Sur Tille ne dispose que deux vestiaires et en raison de l'occupation chargée pour le dimanche 7 novembre, la commission fixe la rencontre R1F – Is Selongey/Delle à 15h00 le dimanche 7 novembre 2021 à Is Sur Tille.

1.12 – FORFAIT

Match n° 22769.1 – Coupe Féminine Bourgogne Franche Comté – Château Joux/Jura Lacs du 31/10/2021

Forfait déclaré de Jura Lacs.

La commission donne match perdu par forfait au club de Jura Lacs et dit le club de Château Joux qualifié pour la suite de la compétition.

Elle inflige une amende de 35 euros pour forfait déclaré au club de Jura Lacs.

2– JEUNES

MASCULINS

2.1 – TIRAGE FINALE REGIONALE COUPE GAMBARDELLA

La commission homologue les résultats du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour cette Finale Régionale, 5 rencontres sont organisées. A noter qu'il y a 12 équipes, un match étant en commission et un autre est reporté (cf paragraphe 2.6).

Les rencontres se disputeront le dimanche 21 novembre 2021 à 14h30.

La commission rappelle aux clubs que les clubs devront disposer d'une installation classée minimum T5.

Pour rappel - Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts	
LIGUE	05-sept	1er tour	133	106	106	53	27	<i>5 clubs nationaux sont exclus des tours régionaux</i>
	26-sept	2ème tour	53	27	80	40		
	10-oct	3ème tour	40		40	20		
	31-oct	4ème tour	20		20	10		
	21-nov	Finale Rég	10		10	5		
FFF	12-déc	1/64ème	5					10 (avec les nationaux)

Tirages : le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première au tirage au sort

Is Selongey Football		St Marcel FR	MATCH 1
Vesoul FC 1		Chalon FC ou Montceau FC	MATCH 2
Grand Besançon FC ou GJ Doubs Centre Foot		E. Haute Lizaine	MATCH 3
Nevers FC		Montbard Venarey	MATCH 4
St Apollinaire AS		Audincourt AS	MATCH 5

2.2 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour de la Coupe U18 sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour les 1/16^{ème}, 16 rencontres sont organisées.

A noter qu'il y a 35 équipes, 2 matches sont à jouer :

- Macon FC / Dijon ASPTT 2 le 13.11

- GJ Monts Vallées / Ornans AS le 11.11

Elle établit des groupes géographiques et procède au tirage au sort des 16 matches

Les rencontres se disputeront le dimanche 21 novembre 2021 à 14h30.

Numéro d'équipes : pour les clubs ayant une équipe en U18 et une en U17, il est noté équipe 1 (U18), 2 ou 3 (U17).

Pour rappel - Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	31-oct	1er tour	50	36	36	18	14
	21-nov	1/16	18	14	32	16	
	12 dec	1/8	16		16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	24-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

Tirages :

Auxerre AJ 3 (U17R)		Is Selongey 2 (U17R)	MATCH 1
Gros Veron (U17R)		Gj Sens 2 (U17R)	MATCH 2
Fontaine les Dijon FC 2 (U17 R)		Nevers FC (U18)	MATCH 3
Auxerre AJ 2 (U18)		Fontaine le Dijon FC (U18 R)	MATCH 4
Gj/Gsf Fc Macon 2 (U17R)		Chalon FC (U18R)	MATCH 5
Dijon ASPTT 2 (U18R) ou Mâcon FC (U17R)		Gj/Gsf Fc Macon (U18R)	MATCH 6
Montceau FC (U18R)		Is Selongey Football (U18R)	MATCH 7
Dijon USC (U17R)		Paray Usc (U18R)	MATCH 8
Ornans (U18R) ou GJ Monts Vallées (U17R)		Jura Dolois Football (U18R)	MATCH 9

Besançon Foot (U17R)		Lons Le Saunier RC (U18R)	MATCH 10
St Apollinaire AS (U18R)		Jura Sud foot (U18R)	MATCH 11
Les Quatre Monts (U17R)		Pontarlier CA 2 (U18R)	MATCH 12
Sochaux US (U17R)		Vesoul FC (U18R)	MATCH 13
Morteau Montlebon (U17R)		Gj Doubs Centre Foot (U17R)	MATCH 14
Audincourt AS (U18R)		Racing Besancon (U18R)	MATCH 15
Exincourt Taillecourt (U17R)		Rougegoutte (U17R)	MATCH 16

Certains clubs étant toujours qualifiés en Coupe Gambardella, la commission reporte les rencontres ci-dessous à une date ultérieure :

- Fontaine les Dijon FC 2 (U17R) / Nevers FC (U18R)
- Gj/Gsf Fc Macon 2 (U17R) / Chalon Fc 1 (U18R)
- Montceau FC (U18R) / Is Selongey Football (U18R)
- St Apollinaire AS (U18R) / Jura Sud Foot (U18R)
- Sochaux US (U17R) / Vesoul FC (U18R)
- Morteau Montlebon (U17R) / GJ Doubs Centre Foot (U17R)
- Audincourt AS (U18R) / Racing Besançon (U18R)

2.3 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 2^{ème} tour de la Coupe U16 sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour les 1/8^{ème}, 16 équipes participeront. Elle établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 8 matches. Les rencontres se disputeront le dimanche 21 novembre 2021 à 12h30.

Pour rappel – Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	10-oct	1er tour	35		6	3	29
	31-oct	1/16ème	3	29	32	16	
	21-nov	1/8	16		16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	24-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

Tirages

Fontaines les Dijon FC 2		St Apollinaire AS	MATCH 1
Chalon FC 2		Dijon ASPTT 2	MATCH 2
Auxerre AJ 2		Gueugnon FC	MATCH 3
Gj HL2S 1		Montceau FC	MATCH 4
Racing Besancon 2		Belfortaine ASM	MATCH 5
Jura Sud Foot		CA Pontarlier ou Lons Le Saunier RC 2	MATCH 6
Besancon Football 2		Jura Dolois Football 2	MATCH 7

2.4 – COUPE U15 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour de la Coupe U15 sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour les 1/8^{ème}, 16 équipes participeront Elle établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 8 matches. Les rencontres se disputeront le samedi 20 novembre à 15h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	30-oct	1er tour	27		22	11	5
	20-nov	1/8ème	11	5	16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	30-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

Auxerre AJ		Cosne UCS	MATCH 1
Dijon ASPTT		Fontaine D'Ouche AS	MATCH 2
Jura Dolois Football		Gueugnon FC	MATCH 3
Fontaine Les Dijon FC		Dijon FCO	MATCH 4
Lons le Saunier RC		Champagnole	MATCH 5
Racing Besancon		St Vit US	MATCH 6
Pontarlier CA		Morteau Montlebon	MATCH 7
Vesoul FC		Sochaux Montbéliard FC	MATCH 8

2.5 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour de la Coupe U14 sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour les 1/8^{ème}, 8 équipes participeront. Elle établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 6 matches. Les rencontres se disputeront le samedi 20 novembre à 15h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	30-oct	1er tour	22		12	6	10
	20-nov	1/8ème	6	10	16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	30-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

Gj AFGP 58		Dijon USC	MATCH 1
Dijon FCO 2		Auxerre AJ 2	MATCH 2
Gueugnon FC 2		Montceau FC 2	MATCH 3
Louhans Cuiseaux FC		Dijon ASPTT 2	MATCH 4

Racing Besancon 2		Vesoul FC 2	MATCH 5
Jura Dolois Football 2		Besancon Football 2	MATCH 6
Morteau Montlebon 2		Belfortaine ASM 2	MATCH 7
Sochaux Montbéliard FC 2		Grand Besancon FC	MATCH 8

2.6 – DEMANDES

. Match n°22854.1 – Coupe Gambardella – Grand Besançon FC / GJ Doubs Centre Foot du 02/11/21

La commission prend connaissance du courrier de la Ville de Ecole Valentin l'informant de l'impraticabilité du terrain en herbe pour la rencontre ci-dessus.

En conséquence, la commission fixe la rencontre non jouée au jeudi 11 novembre 2021 à 14h30 au stade municipal de Chemaudin.

La commission la précise, qu'en cas de nouvelle impraticabilité de terrain et de non-proposition d'un terrain homologué T5 de repli, la rencontre sera inversée.

. Match n°21688.2 – U15R – Besançon Football / St Vit US du 06/11/21

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au mercredi 10/11 à 16h30

Elle donne son accord sous réserve de validation de la Ville de Besançon pour l'horaire

. Match n°21719.2 – U14R – Pontarlier CA 2 / Vesoul FC 2 du 06/11/21

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au jeudi 11/11 à 12h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

Elle donne son accord.

. Match n°21704.2 – U15R – Sochaux Montbéliard FC / Vesoul FC du 10/11/21

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au jeudi 11/11 à 11h00.

Elle donne son accord

2.7 – FORFAIT

. Match n°22870.1 – Coupe U18 Crédit Agricole – Jura Dolois Football 2 / Pontarlier CA 2 du 31/10/21

La commission prend connaissance du courriel de Jura Dolois Football déclarant forfait pour cette rencontre de Coupe U18.

En conséquence, le club de Pontarlier CA est qualifié d'office pour le prochain tour.

2.8 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « *brassage* » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

La commission valide les horaires ci-dessous.

<i>Clubs</i>	<i>U18R</i>	<i>U17R</i>	<i>U16R</i>	<i>U15R</i>	<i>U14R</i>
FONTAINE LES DIJON FC	10h00	10h30	10h30		
PONTARLIER CA	12h30 (été) 12h00 (hiver)		12h30 (été) 12h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)
VESOUL FC	15h00		13h00	16h00	
GJ RUDIPONTAIN		10h00			
GJ PAYS RIOLAIS			10h30		16h00
APPOIGNY ES			11h00		
MONTCEAU FC			10h30		14h00
BEAUNE AS			Samedi 17h00		
NOIDANS FC			Samedi 16h00		
SOCHAUX US		Samedi 16h30	Samedi 16h30		
GRAND BESANCON FC			Samedi 16h00 (été) 15h00 (hiver)		
GUEUGNON FC				14h30	14h30
DIJON FCO				16h00	
DIJON USC					15h30
AFGP58		Samedi 16h	Samedi 16h		
GJ MACON SUD BOURGOGNE		10h30			
ST APOLLINAIRE AS			10h30		

CHAMPIONNAT JEUNE U18, U17 ET U16 – 2EME PHASE

2.9 – CHAMPIONNAT U18

La commission définit la 2ème phase comme suit

- 1 groupe élite de 8 équipes, composé des 2 premiers de chaque groupe.
- 2 groupes géographiques de 8 équipes.

2.10 – CHAMPIONNAT U17

La commission définit la 2ème phase comme suit

- 1 groupe élite de 8 équipes, composé des 2 premiers de chaque groupe.

- 3 groupes géographiques de 6 équipes.

Le calendrier championnat pour les groupes de 6 est ajusté et disponible en annexe 1 de ce présent PV

2.11 – CHAMPIONNAT U16

La commission définit la 2ème phase comme suit

- 1 groupe élite de 8 équipes, composé des 5 premiers de chaque groupe et des 3 meilleurs deuxièmes
- 3 groupes géographiques de 7 équipes et 1 groupe de 6 équipes

Le calendrier championnat pour les groupes de 6 est ajusté et disponible en annexe 1 de ce présent PV.

FEMININS

2.12 – CHAMPIONNAT U18 FEMININ

La commission reprend le calendrier pour la 2ème phase et coupe (Annexe 2 au PV ci-joint)

Elle définit pour la 2^{ème} phase.

1 groupe de R1 poule A

Auxerre Stade – Dijon ASPTT – E. Paray/La Clayette – Blanzly Féminines US – Racing Besançon – E. Lure/Pays Minier

1 groupe de R1 poule B

GJ Sens – Beaune AS – Racing Besançon 2 – Lons le Saunier – Jura Dolois Football – Vesoul FC – Les Fins

La commission précise que l'accèsion en U19 National se fera via le groupe A. Pour le groupe B, les mondialités sportives restent à définir.

3 – FUTSAL

3.1 – CHAMPIONNAT FUTSAL U15

La commission en collaboration avec la Commission Tous les Football et Sport Adapté prend connaissance des forfaits déclarés :

Courriel de Paron FC

La commission prend connaissance du courriel de ce club qui fait forfait sur le site de Auxerre le jeudi 28 octobre en Championnat Futsal U15.

Elle inflige une amende de 35€ à ce club.

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

La commission procède à des modifications de dates pour la ½ finale et la Finale de la Coupe Nationale Futsal (information communiquée dans son PV du 21 septembre). Voir annexe 3

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

4.2 – SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 16-17 octobre 2021

. Match n°21396.1 – U17R – Valdahon Vercel / Exincourt Taillecourt

La commission prend connaissance de la feuille de match informatisée qui a pu être finalement transmise. Elle valide le résultat.

Journée du 30-31 octobre 2021

. Match n° 22803.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – FC Haut Jura/Jura Stad'FC

La commission prend connaissance de la transmission tardive de la FMI (2/11 à 20h38). Elle inflige une amende de 20 euros au club de FC Haut Jura pour transmission tardive. Elle valide le résultat.

. Match n° 22767.1 – Coupe Féminine Bourgogne Franche Comté – Chatenoy 2/Longvic

En attente de la feuille de match papier

. Match n°22866.1 – U18R – GJ Mâcon Sud Bourgogne 2 / Chevigny AS

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle inflige une amende de 30€ au club de GJ Mâcon Sud Bourgogne 2 pour non envoi du rapport constat d'échec.

Elle valide le résultat

. Match n°22827.1 – R1 Futsal – Joigny US / Besançon AC Futsal

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle inflige une amende de 30€ au club de Joigny US pour non envoi du rapport constat d'échec.

Elle valide le résultat

5– HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 18 octobre concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

**Le Vice-Président,
Michel Nageotte**

**Le Président,
Nicolas Vuillemin**

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football